

Et depuis ce temps, P... cherche, avec désespoir, ce diable de Terre-Neuve, mais on n'a pas plus de nouvelles de lui, que des habitants de la Lune ou de l'assassin de Delbecque.

Une tentative de meurtre a été commise au Mont-aux-Lieux dans la soirée de mercredi 27 décembre vers 7 heures.

Voici dans quelles circonstances : Une cabaretière nommée B..., abandonnée de son mari qui vit en concubinage avec une drôlesse du lieu, se trouvait, ce soir-là, dans un estaminet de son voisinage. Par un hasard son mari accompagné de la concubine arriva justement dans ce cabaret.

A la vue de sa femme légitime, l'individu dit quelques paroles à voix basse à sa compagne qui sortit par une porte de la cour. Quelques instants après la concubine rentra, tenant à la main un mouchoir blanc, dans lequel elle venait de mettre une pierre. Armée de cette arme improvisée la coquine se précipita sur la femme B..., et lui en asséna sur la tête un coup si violent que le sang jaillit à flots. L'étourdissement qui suivit cette violence fut de courte durée pour la femme B..., qui, revenue à elle, tomba sur la concubine à bras raccourcis. Une lutte de furie s'engagea. Mais les coups lancés par la rage n'allaient pas à leur adresse. B... regagna seulement plusieurs fois de sa concubine, le poing sur la figure.

La gendarmière de Mouscron, attirée par le bruit vint mettre fin à la rixe. Il fut trouvé sur l'agresseur un revolver à six coups chargé. En conséquence B... et son aimable concubine ont été arrêtés.

Quant à la blessure de la femme B... elle est sans gravité.

Nous rappelons aux commerçants que les factures peuvent être désormais expédiées par la poste, sous bandes mobiles ou sous enveloppes ouvertes, au taux des papiers d'affaires, c'est-à-dire, à raison de cinq centimes par 50 grammes.

LE TIRAGE AU SORT pour la classe de 1876 commencera dans toute la France le 1^{er} février prochain. En attendant ce décret aux préfets et aux commandants de recrutement, M. le ministre de la Guerre leur recommande d'éviter avec soin les doubles inscriptions qui se sont encore produites cette année en grand nombre. La plupart concernent des Alsaciens-Lorrains ayant opté pour la nationalité française ou des engagés volontaires présents sous les drapeaux.

La circulaire ministérielle insiste ensuite de la manière la plus pressante afin que les jeunes gens soient, au moment de leur inscription, soigneusement interrogés par les maires sur la position de leur famille et sur les causes de dispense ou d'exemption qu'ils peuvent avoir à invoquer.

Les maires doivent consigner sur leurs tableaux de recensement toutes les indications qu'ils auront ainsi recueillies. Ils n'ont pas à apprécier si les demandes de dispense ou d'exemption sont ou ne sont pas fondées; ce soin appartient au conseil de révision. Leur rôle consiste à éclairer les jeunes gens sur les demandes à faire; ils ne doivent pas craindre de les provoquer, et ils ne laisseront pas ignorer aux intéressés qu'après la réunion du conseil de révision au chef-lieu de canton, il n'est plus trop tard pour réclamer.

Les maires devront enfin appeler l'attention des jeunes gens qui prétendent à la dispense comme appartenant à l'enseignement, sur la nécessité de leur engagement décennal. Aux termes de la loi, cette acceptation doit, pour donner droit à la dispense, être antérieure au tirage au sort.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets une nouvelle circulaire concernant la surveillance à exercer sur les jeunes dispensés du service militaire en vertu de la loi du 10 août 1872. Par cette circulaire, le général Berthaut invite les administrations locales à faire vérifier la situation des jeunes gens appartenant aux classes de 1872, 1873, 1874 et 1875. Les résultats de ce travail, destinés à faire connaître à l'administration centrale si les intéressés sont toujours dans la position qui a motivé la dispense, devraient être adressés au ministère avant le 1^{er} janvier 1877.

La Chambre de commerce de Paris, Lyon, Bordeaux, Amiens, Lille, Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Saint-Quentin, Reims, Brest, Cette, Nantes, Albi, Saint-Omer, Valenciennes et le Havre ont transmis récemment au ministre de l'Agriculture et du commerce une demande pour que ces timbres mobiles soient émis en nombre supérieur à 10,000 francs jusqu'à 50,000 francs soient créés et mis au plus tôt à la disposition du commerce et de la banque.

Les congrès du jour de l'an sont fixés de la manière suivante pour les élèves de nos Ecoles primaires: la sortie aura lieu samedi soir 30 décembre et la rentrée jeudi matin 4 janvier, à l'heure ordinaire.

Concours agricole de 1877. — Le concours d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles de la région dont le Nord fait partie aura lieu, en 1877, à Ompigne du 19 au 23 mai.

Pour être admis à exposer, on devra adresser à M. le ministre de l'Agriculture et du commerce une déclaration écrite, au plus tard le 20 avril prochain.

Des formules de déclaration en blanc seront délivrées par la préfecture et les sous-préfectures.

Les exposants qui, après déclaration, se trouveraient dans l'impossibilité d'envoyer au concours les animaux, instruments ou produits annoncés, sont tenus d'en donner avis au ministre le 10 mai au plus tard.

Le bruit court que la police vient de mettre en état d'arrestation plusieurs femmes de mœurs légères de Lille, inculpées de complicité dans le vol de quatre mille francs, commis par le nommé Edouard Hanocle, âgé de 19 ans, au préjudice de M. Bernard-Kauffmann, rus de la Gare, chez lequel il était employé.

Gratter le crime, a dit un philosophe peu galant, et vous trouverez la femme.

L'autour de la tentative de vol commise au Mont-de-Piété dans la nuit du 27 au 28 s'appelle J. Bastiz, âgé de 41 ans, bigle d'origine, qui depuis 4 ou 5 jours errait dans les rues de Lille.

Voici les renseignements recueillis à la dernière leure sur cette affaire qui a mis en émoi tout ce quartier d'ordinaire si paisible :

M. Mille, directeur de l'établissement du Mont-de-Piété, s'apercevant que la porte du magasin était ouverte, a soupçonné qu'un voleur s'y était introduit. Il poursuivit ses investigations et ne tarda pas à constater qu'une armoire était restée entrouverte. Le voleur y était blotti. Se voyant découvert, Bastiz s'élança vivement sur M. Mille et le terrassa.

Il est faux que le voleur fut muni d'un couteau; du reste, le procès-verbal ne le constate pas, et la fouille opérée sur lui n'amena que la découverte de objets que nous avons indiqués dans notre article précédent: passe-partout, ciseaux froids, limes, etc., etc.

C'est sur le pont de la rue de Gand et non, comme l'ont annoncé nos confrères, dans la rue de Thionville, qu'un courageux citoyen, le sieur Souxdorf, emballé chez M. Parent-Parent, rue des Tours, l'arrêta et le maintint captif jusqu'à l'arrivée de M. Mille avec l'aide duquel, le voleur fut conduit au bureau de M. Courneau, commissaire du 2^e arrondissement.

(Vrais Français.)

THÉÂTRE DE ROUBAIX. — La représentation de jeudi, tirée en partie du répertoire gaudriolesque n'a pas manqué d'attirer quelque monde, cependant, il y avait encore beaucoup de vides dans la salle. Les soirées du jeudi, quelque brillantes, qu'on s'évertue à les rendre sont moins courues que les autres.

Le public a dû pourtant remarquer, que ces représentations offraient, en général, un caractère tout spécial de bon et sérieuse comédie. Mme Hody dont les roubaixiens savent apprécier le remarquable talent de comédienne, a choisi particulièrement ces représentations du jeudi; elle y joue souvent de préférence. De sorte, que ces soirées spéciales offrent le double attrait d'une pièce de choix, jointe à une interprétation particulièrement distinguée.

A la suite d'une regrettable indisposition, Mme Hody n'a pu paraître en scène jeudi, mais nous apprenons avec une vive satisfaction que la directrice reparaitra demain dimanche, dans les Femmes Fortes, dans son rôle de Claire, qu'elle tient avec tant de charme, de grâce et de naturel.

Diens en passant, un mot sur cette abracabrante pièce du Palais-Royal: Le Poache.

Il n'est aucun commentaire à faire sur la portée et valeur morale et littéraire de cette comédie; elle n'en a pas; c'est seulement une charge sur une de nos principales situations administratives, la préfecture!... la charge est peu fine, il faut bien l'avouer, mais rendu par des artistes ad hoc, elle présente des positions fort amusantes. Félicitons M. Jardin; dans le personnage de Borromée la tête d'une niaiserie délicateuse et d'un naturel parfait. Mlle Peltier a donné à son rôle, la couleur voulue; elle était très-bien dans son élégant costume L'aubergiste de Montbrison, sa femme et ses servantes, n'ont fait l'effet d'une nichée de tapageurs, mais c'était dans la pièce; il faut convenir, qu'ils ont fait leurs personnages à merveille.

Margot ou les Bienfaits de l'Education clos la soirée d'une manière charmante. Mlle Gauthier faisait Margot. La gentille interprète n'a pas fait souffrir un personnage; beaucoup d'éloges. M. Jardin ne saurait être mieux qu'en les rôles paysannes-

ques; une parfaite et amusante gaucherie c'est un type villageois au complet. NOX.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE Audience du 29 décembre 1876

Le 2^e décembre, plusieurs tisserands d'Armentières, dont le plus distingué en matière de condamnations était le sieur Benjamin Margabète, avaient pris place dans le train de minuit, se dirigeant vers la mer. Ces ouvriers étaient ivres, chantaient et ballaient sans inquiéter d'une dame qui se trouvait dans le wagon. Au premier arrêt du train, le wagon descendit de voiture avec tant de précipitation qu'elle eublia son manchon; ses gants d'une valeur de 70 francs furent s'en empara et passa sous des préposés de la gare d'Armentières avec un aplomb digne d'un médecin.

Arrivé à Hazebrouck, un soldat du 1^{er} de ligne qui était resté dans le même compartiment et qui avait assisté à toute scène donna le signalement du prévenu; et une perquisition opérée à temps amena la découverte chez celui-ci, du manchon et des gants qui avaient été soigneusement serrés au fond d'une armoire à l'abri des mites, mais non des investigations judiciaires. 2 mois de prison.

Le saint Nicolas ne s'est pas passé sans bruit à Bois-Grenier, camion d'Armentières. Le 5 décembre au soir, un violent dispute s'éleva dans un cabaret de cette localité, entre les sieurs J. P. Croix et H. Boidin. Boidin, délégué, s'adressa d'abord Boidin et lui porta un coup de poing. Puis les combattants étaient cotés, la bataille prit un caractère plus grave, et les coups tombèrent dru comme neige de part et d'autre.

10 jours de prison et 16 fr. d'amende à chacun de ces lutteurs.

Marie Delforge, ménagère à Attiches, avait acheté des herbes provenant de biens communaux. Quand vint le jour de payer, le 2 décembre, le garde champêtre lui présenta la note. Mais Marie Delforge accueillit le garde avec force injures. Le tribunal augmente sa note de 16 fr. d'amende et de 8 jours de prison.

Il y a par là danger à cracher dans l'eau pour faire des ronds. François Desquiers, voiturier à Marq, s'amusa à ce jeu innocent, le 23 décembre, près du pont de Marq. Strivingent six ou sept jeunes gens, tous ivres, qui, sans provocation aucune, l'assaillirent à coups de poing et de pied et lui arrangèrent tellement la figure que ses amis, survenus à son secours, ne le reconnaissent plus.

Charles Gelotte, cultivateur à Marq, et Bruno Willems, tous deux peigneurs de lin à Marq, auteurs principaux de cette lâche agression, sont condamnés chacun à deux mois de prison et 16 fr. d'amende.

J. Jorion, journaliste à Tourcoing, était le Noël à la cabinet du Tilleul, où il faisait un tel vacarme pour avoir à boire, qu'un sergent de ville fut obligé d'intervenir. L'agent verbalisa point toutefois, il reconduisit même très complaisamment l'ivrogne vers sa demeure. Arrivé en ce point, l'ivrogne se mit à insulter la police en général, et à se plaindre de la garde en particulier. Quant à son état, il est à se demander si c'est un comédien ou un fou.

La police à Roubaix a été obligée d'arrêter un jeune homme, dont le visage a peine atteint la vingtaine. Ces petits vauriens depuis plusieurs mois ont cessé tout travail et ne vivent que de mariage; de vol et de mendicité, logeant à 25 centimes la nuit dans un succursale de l'hôtel du Louvre, ou, quand la journée avait été mauvaise, sous un hangar ou dans une voiture en station. Il leur est plus spécialement reproché d'avoir requisit d'avoir menti, d'avoir vagabondé, et d'avoir soustrait des outils de menuiserie, oubliés dans une maison en construction, des saucissons et une poule au préjudice d'un marchand de comestibles, et du numéro au préjudice d'une marchande en plein air.

Le tribunal prononce les condamnations suivantes : Logé, Auguste, 3 mois de prison; des quatre autres, Deuter Jules, Caulier Ernest, Hervau Victor, sont envoyés dans une maison de correction pour 3 mois, et Em. Vandermopd jusqu'à l'accomplissement de sa vingtième année.

Dalle Henri, couvreur à Roncq, reconnu coupable d'avoir, audit lieu, le 3 décembre courant, commis un outrage public à la pudeur, est condamné à 4 mois de prison et 16 fr. d'amende.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille COURRIER-PARENT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Louise PARENT, décédée à Reims le 29 décembre 1876, à l'âge de 87 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le lundi 1^{er} janvier 1877, à 8 heures, et aux convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à 9 heures 1/2, en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix. Les vigiles seront chantées le mardi 2, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, n° 245, à Roubaix.

On nous écrit de Paris, le 29 décembre 1876 :

Les Recettes générales ont atteint 24,300 de 3 0/0 et 82,000 de 5 0/0; ces chiffres indiquent que les demandeurs au comptant ne se réalisent pas.

Les deux cotes anglaises ont donné 2. Consolidés à 94 1/8 en bénéfice de 1/16 sur hier.

Notre marché, encouragé par cet exemple, trouve encore dans le voisinage de la liquidation un motif particulier de fermeté. En effet, c'est samedi que se fera la réponse des primes et la liquidation restera suspendue jusqu'à mardi prochain. Comme la majeure partie des primes sera probablement levée, on comprend que le découvert cherche d'ores et déjà à prendre ses précautions.

Ce sont ses rachats qui agitent aujourd'hui la Bourse et donnent assez d'entrain aux transactions.

Les nouvelles politiques, soit de l'intérieur, soit de l'étranger, sont reléguées au second plan.

Le 3 0/0 s'est tenu presque tout le temps à 90.95, et ce n'est qu'au dernier moment qu'une légère réaction le ramène à 91.75.

L'Obligation égyptienne, tenue d'abord à 260, s'est élevée à 246.25.

La Banque de France est offerte à 3,500; la fibblesse du coupon de janvier amène des ventes.

Les valeurs ont eu une moins bonne attitude que nos rentes; Nous signalerons principalement le Crédit Foncier à 625, dont on continue à s'occuper beaucoup et la Banque franco-hollandaise à 295.

Les autres valeurs sont à peu près comme hier.

Les fonds russes sont en reprise; le 5 0/0 est à 87; il y a eu sur ce titre 1 3/8 de report à Londres; les anglais sont fortement vendeurs sur ces fonds, on le sait, mais un seul report rend la position délicate bien difficile à tenir longtemps.

FAITS DIVERS

UN VOL AUDACIEUX. — Nous annonçons hier l'arrivée à Paris de deux agents de police venus à la recherche des auteurs d'un vol de 400,000 francs, commis au préjudice d'un bijoutier italien, dans des circonstances vraiment extraordinaires.

Il y a deux mois environ, arrivait à Florence deux voyageurs, un prétendu grand seigneur anglais et sa fille. Aussitôt installé, le père fit placer dans le salon un secrétaire à cylindre qui se trouvait parmi ses bagages. Ce meuble masquait la porte de la chambre à coucher du père, derrière laquelle on avait déposé un second secrétaire. Milord et sa fille, sans faire de folles, se conduisaient en clients généreux. Tous les huit jours, le père demandait sa note et la réglait sans la moindre observation.

Quelques jours après son arrivée, le père alla visiter les magasins du principal bijoutier de la ville et fit quelques achats en montrant un porte-monnaie bourré de banknotes. Ces visites se renouvelèrent, inspirèrent une certaine confiance au bijoutier. Au bout d'un mois, lorsqu'une certaine intimité se fut établie entre eux, l'anglais annonça au bijoutier que sa fille devait se marier au printemps prochain et qu'il allait à lui acheter à Paris une parure en diamants. Naturellement, le bijoutier ne voulut pas perdre cette occasion de faire une bonne affaire, et il se trouva être possesseur d'une parure merveilleuse, commandée par la princesse Marguerite et digue d'une fille de millionnaire. Prix, 490,000 francs.

Milord l'examina pierre par pierre et l'accepta. Joie du bijoutier, qui offrait de la porter tout de suite à l'hôtel. L'anglais lui répondit avec une dignité de grand seigneur qu'il n'avait pas un demi-million chez lui, et qu'il lui fallait huit jours pour faire venir l'argent de Londres. Il déposa 20 livres comme denier à Dieu et lui donna rendez-vous pour le mardi suivant. Au jour et à l'heure indiqués, le bijoutier se présenta chez son client. Il le trouva assis devant son secrétaire, le train d'écrire une lettre à son père et le posa sur son secrétaire son secrétaire en disant qu'il avait un peu de temps à perdre.

Il prit alors une poignée de billets de banque, mais, au moment où il allait compter les 400,000 francs au bijoutier, la porte du salon s'ouvrit brusquement et la fille entra en courant. Le père, d'un geste fort naturel ferma son secrétaire afin de lui cacher l'écrit.

C'était le tailleur de mylord qui l'attendait dans sa chambre à coucher. L'anglais ne pouvant se débarrasser de sa fille, une enfant gâtée, la laissa dans la chambre avec le bijoutier et passa dans la pièce voisine. Le marchand de diamants n'avait aucun soupçon. Est-ce que son écrit n'était pas pour ainsi dire sous ses yeux. En attendant donc mylord, il osa même fêter un peu avec la jeune anglaise. Au bout d'une demi-heure, celle-ci alla chercher son père et laissa le bijoutier à ses réflexions. Il songea d'abord à la belle fiancée, puis à sa bonne affaire. Il se leva, et, ayant constaté que le secrétaire était fermé à clef, il se rassit content cependant, au bout de trois heures de réflexions, il trouva le temps un peu long, et il sonna le garçon. De lui, il apprit que mylord et sa fille venaient de partir. Inquiet, soupçonnant la vérité, il fit sauter la serrure. Hélas! le précieux écrit n'y était plus. Il avait été enlevé par un trou béant dans le dos du meuble et qui communiquait à travers la porte, également percée, avec le secrétaire dans la chambre à coucher.

On écrit d'Angers, à la Patrie, que des actes d'indiscipline auraient été commis à l'Ecole des Arts et Métiers; un certain nombre d'expulsions ont été, dit-on, prononcées. Les détails manquent.

L'Administration des Beaux-Arts a décidé qu'elle fournirait le marbre pour le monument de Félicien-David. M. Waddington a souscrit, en outre, pour une somme de cent francs (100 fr.) en son nom personnel.

Dans sa dernière séance, l'Académie française a procédé au renouvellement de son bureau pour le premier trimestre 1877. M. Dufaure a été nommé directeur, et M. Charles Blanc, chancelier.

TRIBUNAUX

Nous avons parlé en son temps du procès en diffamation intenté par M. Florade archevêque d'Aix à M. Daniel maire de Lambex. La diffamation consistait en propos tenus, dans un café à 9 heures du soir. Au cours des débats deux témoins cités à la requête de l'archevêque, furent arrêtés et condamnés sur les champs pour faux témoignage, l'un à quatre, l'autre à six mois de prison.

Le tribunal, rendit, le 5 décembre, un jugement qui déboutait Mgr. Florade de sa plainte et acquittait le maire de Lambex. Les deux témoins condamnés

ayant interjeté appel, la Cour a estimé que l'affaire n'avait pas été suffisamment instruite, fit comparaître devant elle toutes les personnes ayant déposé dans cette affaire. Elle vient, par un arrêté rendu la semaine dernière, de renvoyer indemnes les deux témoins motivant cet acquiescement sur ce qu'ils n'ont pu prouver la fermeté de leurs déclarations, tandis qu'il y a de graves présomptions contre la sincérité des déclarations de M. Daniel, maire de Lambex. Mgr. Florade, à son tour, va interjeter appel du jugement qui l'a débarrassé de sa plainte en diffamation.

NOUVELLES DU SOIR

On nous écrit de Paris, ce matin : « La séance qu'on a tenue aujourd'hui par le Sénat sera très-courte. Après le vote des projets de loi d'intérêt local portés à l'ordre du jour, M. le duc d'Audiffret-Pasquier donnera lecture du décret présidentiel déclarant close la session extraordinaire de 1876.

« A la Chambre des députés, la séance sera consacrée à la discussion de l'interpellation de M. Pascal Duprat sur les nouvelles lignes de chemins de fer.

« Le Sénat annonce que le prince Orloff a eu, jeudi, une entrevue avec le duc Decazes.

« Il s'est rendu à Londres avec le comte Souwaloff, ambassadeur de Russie à Londres.

« On prépare activement, au ministère du commerce, tous les éléments des négociations à entamer, entre la Suisse et la France, pour le renouvellement du traité de commerce, maintenant expiré. C'est le secrétaire-général du ministère qui est chargé de recueillir tous les éléments de la discussion à intervenir.

« Un violent incendie vient d'éclater à Saint-Ouen, route des Epinettes.

« Le ciel au nord de Paris est tout éclairé d'immenses lueurs rougeâtres.

« On dit que c'est une fabrique de pianos qui brûle.

Petite Bourse du soir : 3 0/0, 70.70 70.72 1/2 70.77 1/2. 5 0/0, 105.42 1/2 105.47 1/2. Turc, 11.52 11.55. Egyptienne, 250.62 251.25. Banq. Ott. 372 373.75. Ext. 14 2/8.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Belgrade, 29 décembre. (Officiel). Le prince Milan a définitivement décidé que les ministres actuels resteront à leur poste.

Berlin, 29 décembre. Contrairement à la nouvelle publiée par différents journaux, d'après laquelle M. Gurovski aurait accompagné jusqu'à Vénézuéla les émigrants embarqués à Anvers en destination dudit pays, le Reichsanzeiger annonce que jusqu'ici, on sait seulement d'une manière à peu authentique, que M. Gurovski est parti d'Anvers, le 2 décembre, pour se rendre en France.

Londres, 30 décembre. En suite des mauvais temps de ces derniers jours, des inondations sont signalées dans diverses parties de l'Angleterre.

Rome, 29 décembre, 6 h. 50 soir. Le pape continue ses réceptions. Récevant aujourd'hui les collègues et la prélatrice romaine S. S. a recommandé d'avoir un ferme espoir en Dieu et un dévouement solide aux droits du Saint-Siège.

Mgr. Bayley archevêque de Baltimore, Mgr. Mac Cloesky évêque de Louisville (Kentucky) sont attendus prochainement.

Un grand pèlerinage américain est également attendu ici vers le mois de juin prochain.

On assure qu'à l'occasion de son jubilé épiscopal le pape nommera dans un prochain consistoire sept ou huit nouveaux cardinaux parmi lesquels un français, un autrichien et un espagnol. Les choix ne sont pas encore arrêtés. On assure qu'à cette occasion le pape lira une encyclique sur la situation actuelle de l'Eglise.

DERNIERE HEURE

Paris, samedi 30 décembre, 12 h. 30 m.

Le comte de Germiny est condamné à deux mois de prison et à 200 francs d'amende pour attentat à la pudeur. Chouard est condamné à quinze jours d'emprisonnement.

Londres, 28 décembre. Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants :

Augmentation. Circulation des billets... 437,375 liv. st. Portefeuille... 435,225 Comptes du Trésor... 387,585

Diminution. Réserve des billets... 709,255 Comptes particuliers... 739,248 Encaisse métallique... 411,099

Proportion de l'encaisse aux engagements, 49 3/8 0/0.

Le Havre, 29 décembre. (Clôture.) Corons. — Bonne demande, prix en hausse. Ventes d'aujourd'hui, 4300 balles Low-Midling Louisiana, chargant 82 fr. Bon ord. Louisiana sur avril, 79 les 50 kilos entretôt.

Cafés. — Marché ferme. Affaires actives. Prix en hausse. Ventes d'aujourd'hui, 2,710 sacs.

Marseille, 29 décembre. Froment. — Stock dans docks, 311,329 quint., contre 291,651 la semaine dernière.

Importations [de la semaine, 55,851 quint., contre 110,296 Ventes de la semaine, 73,968 quint., contre 16,277.

Café. — Stock en entretôt réel, 42,210 quint., contre 44,574. Sucre colonial. — Stock de ce jour, 25,066 quint., contre 24,94. Sucre indigène. — Stock de ce jour, 198 quint., contre 183.

Poivre. — Stock de ce jour, 10,666 q., contre 10,412. Cacao. — 901 quint., contre 880. Avoine. — Stock de ce jour, 4,106 q., contre 37,15.

Amsterdam, 27 décembre. Cafés. — Marché calme. Peu d'affaires. Java, bon ordinaire, 55 1/2 cents le 1/2 kilo.

Secrès. — Marché très-ferme. Bonne demande. Tendance à une nouvelle hausse. Java, n° 12, 38 3/4 flor. les 100 kil.

Londres, 29 décembre. Sucres bruts. — Marché ferme prix tenus aux cours précédents. Sucres raffinés. — Sans changement.

Londres, 29 décembre. MARK-LANE. — Marché très-ferme, les détenteurs demandent une hausse de un à deux shill. sur cours précédents. Orge. — Calme sans changement. Roux anglais, 47 1/2; blanc ditto, 52 1/2; Farine anglaise, 32 1/2.

Importations à Londres en froments étrangers depuis lundi dernier, 14280 quarters. Odessa Ghika, prix soutenu affaires calmes. Cargaisons arrivées, 3, à vendre 6.

Liverpool, 29 décembre. Corons (clôture du marché). — Ventes d'aujourd'hui 18,000 balles, dont 4,000 pour la spéculation et l'exportation, et 14,000 pour la consommation.

Marché calme, prix sans changement. Importations, 13,000 balles. Manchester, 29 décembre. Cotons filés et crus. — Marché ferme, bien tenus aux cours précédents.

Liverpool, 29 décembre. Rapport hebdomadaire. Ventes générales de la semaine, 53,000 balles.

Dont pour la spéculation, 7,000 b. id. l'exportation, 4,000 » id. la consommation, 42,000 » Importations de la semaine, 93,000 » Stock de ce jour, 534,000 »

On cote : Middling-Upland 6 5/8; New-Orleans 6 13/16; Egyptien 6 3/4; Broach » » Oomraw 5 3/4; Smyrne 5 5/8; Pernambuco 6 11/16; Kurrachee 6 3/4; Maccion 6 3/4; Bahia 6 1/3; Bengale 4 5/8 deniers la livre anglaise.